

L'essentiel à savoir sur l'ARS de Bourgogne

Des atouts pour la conduite de la politique régionale de santé

LES ENJEUX POUR LA CONDUITE DE LA POLITIQUE DE SANTÉ EN RÉGION

- Unifier la politique régionale de santé.
- Apporter des réponses globales et cohérentes aux besoins de santé.
- Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé.
- Améliorer la santé de la population.
- Développer les complémentarités entre les professionnels de santé exerçant en ville, à l'hôpital, dans les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux.
- Ancrer la politique de santé dans les territoires pour mieux répondre aux besoins de la population.

LES ATOUTS DE L'ARS POUR LES PATIENTS, LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

- La mise en place d'un responsable régional unique pour piloter le système de santé.
- Une coordination renforcée des différentes politiques publiques dans le champ de la santé
- L'association des métiers de l'État et de l'Assurance maladie pour une approche complémentaire des stratégies de santé.
- Un périmètre d'actions étendu intégrant la prévention et la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, la prévention et la gestion des risques sanitaires, l'organisation de l'offre de soins, l'accompagnement médico-social.
- Des capacités d'actions renforcées avec des outils, des supports et des marges financières propres.

Contactez l'ARS de Bourgogne



Téléphone : 08 20 20 85 20
web : www.ars.bourgogne.sante.fr

AU NIVEAU RÉGIONAL

(siège et délégation territoriale de Côte-d'Or)

Siège : Immeuble le Diapason - 2 place des Savoirs - 21000 DIJON

AU NIVEAU TERRITORIAL

Les délégations territoriales

Délégation territoriale de la Nièvre - 11 rue Paul Emile Gaspard - 58000 NEVERS
Délégation territoriale de la Saône-et-Loire - 173 bd Henri Dunant - 71000 MACON
Délégation territoriale de l'Yonne - 25 rue Pasteur - 89000 AUXERRE



L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne un interlocuteur de santé privilegié dans votre région

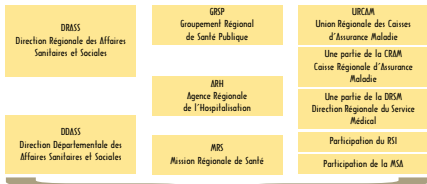
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ
VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRES
SANTÉ ENVIRONNEMENT
ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS
ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL
QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS
PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ

Une autorité unique pour piloter le système de santé en région

Porter une vision globale de la santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est le pilote du système de santé en Bourgogne. Etablissement public autonome, elle regroupe en une seule entité différentes structures jusqu'alors chargées des politiques de santé en Bourgogne et dans ses départements.

L'ARS est au cœur de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST, promulguée le 21 juillet 2009. Elle définit et met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la Bourgogne, de ses territoires et des besoins de santé de la population.



Une organisation simplifiée

Proposer des services transverses et accessibles

L'ARS est pilotée par un directeur général nommé en Conseil des Ministres. Près de 300 personnes composent l'ARS de Bourgogne.

Au niveau régional, l'agence se structure autour de deux directions "métiers" :

- la direction de la santé publique qui regroupe les compétences relatives à la prévention et à la promotion de la santé, à la veille et à la sécurité sanitaires, y compris la santé environnementale, à l'expertise biologique et pharmaceutique, à la coordination des vigilances ainsi qu'à la gestion des risques liés aux soins ;
- la direction de l'offre de soins et de l'autonomie, en charge des secteurs hospitalier, ambulatoire et médico-social. Cette direction est organisée en quatre départements : organisation de l'offre, financement, appui à la performance, personnels et professionnels de santé.

Un pôle pilotage coordonne les activités transversales (*inspection-contrôle, observation de la santé, analyses, études,...*). Deux directions support (*financier et comptable ; ressources humaines et affaires générales*) complètent l'organisation au niveau régional.

Au niveau territorial, quatre délégations, dans chaque département, déclinent la politique régionale, suivent les acteurs locaux de santé et les accompagnent dans la mise en œuvre de leurs projets.



Promouvoir une vision collective des enjeux de la santé

Plus de démocratie... Des acteurs de santé impliqués dans l'élaboration de la politique de santé

L'ARS est dotée d'un conseil de surveillance. Elle s'appuie au niveau régional sur une conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et sur deux commissions de coordination (*prévention et médico-sociale*). Au niveau territorial, elle s'appuie sur des conférences de territoire. L'ensemble des acteurs locaux sont représentés dans ces instances. Les élus participent au conseil de surveillance, à la CRSA, aux commissions de coordination et aux conférences de territoires. Les professionnels de santé sont représentés dans la CRSA et les conférences de territoires. Les usagers participent au Conseil de surveillance, à la CRSA et aux conférences de territoire.

Le conseil de surveillance, présidé par le préfet de région, contrôle et évalue l'action de l'ARS. La CRSA, instance de concertation régionale sur les questions de santé, émet des avis sur la définition et la mise en œuvre de la politique de santé en région.

Les commissions de coordination assurent la cohérence et la complémentarité des actions des financeurs publics dans les domaines de la prévention et du médico-social. Les conférences de territoire, réunion des représentants des acteurs locaux de santé, permettent d'identifier les besoins locaux et d'intégrer les réalités de terrain dans la stratégie de l'ARS.

LES APPORTS DE L'ARS PENSER LA SANTÉ COMME UN TOUT

L'ARS réunit les métiers de l'Assurance maladie et de l'Etat, pour renforcer l'approche globale de la santé (*santé publique, médecine de ville, secteur hospitalier, secteur médico-social*). Le périmètre d'action est large : prévention et promotion de la santé (*dépistage des cancers, santé des personnes âgées...*), veille et sécurité sanitaires, prévention et gestion des risques sanitaires liés à l'environnement, organisation de l'offre de soins (*financement des hôpitaux, restructuration et coopération dans les domaines hospitalier et médico-social, amélioration de la démographie médicale, lutte contre les déserts médicaux*), qualité et sécurité des soins et du système de santé, accompagnement médico-social.

